Nº 26

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE DOURGES



SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

CONVENTION ENTRE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
ET LA VILLE DE DOURGES
POUR LE
DÉVELOPPEMENT DES
SÉJOURS ENFANTS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents: M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. Absent: M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais souhaite poursuivre le soutien à l'accès aux vacances des enfants et des adolescents par le biais du dispositif « Développement Séjours Enfants ».

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de financement passé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour développer les Séjours en Centres de Vacances des jeunes de 6 à 17 ans.

Monsieur Le Maire propose de reconduire ce dispositif sur la base de 41 places par an sur l'année 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance – Jeunesse » du 6 décembre 2023,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais intitulée Dévelopment Séjours Enfants » à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce pour une durce de 1.

Publié et affiché Article L2121.25 Du Code Général Des Collectivités Territoriales

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.
- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre Le Maire, Tony FRANCONVILLE

